

Linky, l'envahisseur

De nombreux immeubles d'habitation du secteur public comme du secteur privé sont sous attaque de notre fournisseur *Enedis*, anciennement *ERDF*, un vestige de ce qui fut un service public

Encore propriété à 67% d'*EDF*, service public devenu société anonyme à capitaux publics et désormais en concurrence avec d'autres courtiers en électricité dans de nombreux immeubles, notre fournisseur *Enedis*, anciennement *ERDF*, devient un ennemi contre lequel il faut se défendre contre l'installation forcée de compteurs *Linky* de plus en plus contestée.

Les contrats de fourniture d'électricité *EDF* conclus avec les résidents, qu'ils soient co-propriétaires ou locataires sont désormais géré par *Enedis* à moins que le résident concerné ait fait d'autre choix de fournisseur mais c'est *Enedis* qui est responsable de la distribution dans l'immeuble et en a apparemment sous-traité la mise en œuvre, entre autres, à *Solutions30*, multinationale européenne de services informatiques basée au Luxembourg, cotée à la bourse *Euronext* à Frankfort et Paris et dont la capitalisation boursière dépasse le milliard de dollars.

Solution 30, entreprise qui revendique 5000 employés en Europe dans son domaine d'activité, installe actuellement ses premières antennes *5G* dans le cadre d'un projet pilote en Espagne et constitue l'une des entreprises clés dans le développement des réseaux informatiques en Europe.

Que vient faire cette multinationale de l'informatique dans la distribution et la pose de compteurs *Linky* ? Le compteur n'est qu'un des éléments d'un vaste réseau de distribution de l'énergie électrique qui s'organise en Europe et dans le monde sur la base d'une transition énergétique dont la directive européenne [2002/91/CE](#) fixe un cadre directeur souhaitant qu'à terme la consommation puisse être mieux régulée grâce à l'utilisation de compteurs communicants.

L'UE se garde bien de définir la solution technique à utiliser ou de la rendre obligatoire car on est encore loin d'un consensus. Plusieurs solutions techniques sont envisageables et tandis que l'Allemagne n'autorise, en principe, les compteurs type *Linky* que pour les installations industrielles, et alors même qu'ils sont refusés en Belgique et en Espagne, d'autres pays s'interrogent, notamment hors Europe et aux USA, où plusieurs états refusent *Linky* ou ses émules usant *CPL* en raison de son caractère intrusif.

D'ici 2024, le choix doit être fait au niveau européen, ce délai étant celui semble-t-il nécessaire à l'installation du réseau de contrôle, bien en amont des 35 millions de compteurs à contrôler rien qu'en France, car ce réseau sera d'une étendue comparable à celle du réseau internet ! L'enjeu dépasse largement la dimension d'*Enedis* national et *Solution 30* semble bien en être l'un des supports.

La France a choisi sans hésitation la solution *Linky*, la moins chère car elle utilise les conducteurs mêmes de la distribution électrique avec *CPL*, négligeant toutes les conséquences possibles mais en-

core mal connues de la pollution électromagnétique produite par l'émission groupée de centaines de compteurs émetteurs concentrés dans des ensembles urbains dont le réseau électrique n'est généralement pas blindé et la plupart du temps hors norme en ce qui concerne les mises à la terre.

S'agit-il de la décision de quelque technocrate, comme beaucoup d'autres ignorants des conséquences de leurs décisions ? Il se murmure parmi les multinationales concernées que la Chine, énorme marché mondial hésite avant de s'engager sur une solution au demeurant en discussion et attend du succès de la mise en place du réseau Français, confirmation qu'il s'agit d'un choix raisonnable sur les plans technique comme financier.

Vu l'énormité des enjeux financiers, il est dès lors plus explicable bien que tout aussi condamnable que le sous-traitant d'Enedis, avec lequel, rappelons-le, les résidents n'ont aucune liaison ni aucune obligation puisque c'est avec Enedis qu'ils sont en contrat, utilise des méthodes de voyou pour imposer le compteur Linky, allant jusqu'à s'introduire dans l'espace privé des immeubles pour installer les nouveaux compteurs en l'absence des usagers et en utilisant des techniques d'intimidation auprès des personnes influençables et des arguments mensongers dans leurs justifications.

Les résidents, eux, n'ont d'autres armes à leur disposition que d'interdire l'accès à leur lieu de vie des employés de l'ancien service public auxquels naguère on pouvait en confiance confier les clés de l'appartement ou ses abords pour relever les compteurs.

C'est plus qu'un problème d'intérêts : Un vrai problème de démocratie.

Source : https://blogs.mediapart.fr/claude-layalle/blog/280819/linky-lenvahisseur?fbclid=IwAR3z09m559_fCpfZh3GqYPzjaBRpBl79C5x4UGgE04Yho5X5m_SkFmy9Dg